

# 5 - Tableau des garanties

Année scolaire 2005/2006

Risques Garantis		B	A	A+
<b>1 ■ ELEVE VICTIME D'ACCIDENT :</b>				
• remboursement des frais médicaux après intervention de la Sécurité Sociale et des Mutuelles complémentaires		300 % du tarif conventionnel de la Sécurité Sociale		
• frais prescrits médicalement mais non remboursés par la Sécurité Sociale .....		75 €	75 €	100 €
• prothèse dentaire, par dent .....		250 €	300 €	400 €
• appareils d'orthodontie (bris ou perte) .....		400 €	400 €	500 €
• lunettes et lentilles (bris, perte ou vol) .....		170 €	200 €	300 €
• prothèse auditive (bris ou perte) par appareil .....		920 €	920 €	1 000 €
• frais de garde (du 9 <sup>e</sup> au 53 <sup>e</sup> jour) .....		15 €/jour	15 €/jour	15 €/jour
• frais de transports de l'élève provisoirement handicapé 12 €/jour, avec un plafond de ...		1 500 €	1 500 €	1 500 €
• frais de remise à niveau scolaire du 15 <sup>e</sup> jour jusqu'à la fin du 8 <sup>e</sup> mois avec un plafond de .....		1 220 €	1 525 €	2 500 €
• frais de recherche et de secours .....		1 000 €	2 000 €	4 000 €
• frais de rapatriement dans le cadre des activités scolaires .....		à concurrence des frais réels		
• <sup>1</sup> décès, capital .....		5 000 €	5 000 €	5 000 €
• <sup>2</sup> infirmité permanente, capital de base réductible en fonction du taux d'I.P.P. (les invalidités inférieures ou égales à 5 % ne sont pas indemnisées)		60 000 €	100 000 €	200 000 €
<b>2 ■ DOMMAGES AUX BIENS APPARTENANT À L'ÉLÈVE :</b>				
• vol par agression sur le trajet domicile-école et vol dans les établissements scolaires :				
- vêtements personnels .....		100 €	100 €	200 €
- manuels scolaires, mallette .....		100 €	100 €	200 €
- cartable et fournitures scolaires .....		100 €	100 €	200 €
- vélo .....		Exclu	170 €	320 €
- instrument de musique .....		Exclu	320 €	780 €
• dommages accidentels instruments de musique .....		Exclu	320 €	780 €
• dommages collision bicyclette avec un tiers identifié .....		Exclu	170 €	320 €
<b>3 ■ ASSISTANCE (ACCIDENT, MALADIE GRAVE DE L'ÉLÈVE) :</b>				
• rapatriement ou transport sanitaire de l'enfant blessé ou malade .....		frais réels	frais réels	frais réels
• transport et rapatriement du corps en cas de décès .....		frais réels	frais réels	frais réels
• frais annexes .....		310 €	310 €	500 €
• soins médicaux à l'étranger .....		3 820 €	3 820 €	4 600 €
• transports d'un membre de la famille .....		frais réels	frais réels	frais réels
• frais d'hôtel .....		25 €/jour maxi 250	25 €/jour maxi 250	30 €/jour maxi 500
<b>4 ■ ELEVE RECONNU RESPONSABLE DE L'ACCIDENT :</b>				
• dommages corporels et immatériels en résultant .....		16 000 000 €	16 000 000 €	16 000 000 €
• dommages matériels .....		1 400 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €
• dommages causés par un élève stagiaire au matériel confié par l'entreprise d'accueil .....		15 250 €	15 250 €	23 000 €
		franchise 80 €	franchise 80 €	franchise 80 €
<b>5 ■ PROTECTION JURIDIQUE :</b>				
• recours et défense .....		illimité	illimité	illimité
• litiges survenant dans l'environnement scolaire .....		16 000 €	16 000 €	16 000 €
*garantie maximum 1 525 000 € en cas de sinistre collectif				
<b>Formules</b>		<b>B</b>	<b>A</b>	<b>A+</b>
		8 € par enfant limitée aux risques liés aux activités scolaires et au trajet domicile/école/d'origine	16 € par enfant garantie complète	22 € par enfant
<b>VOTRE GARANTIE PREND EFFET</b>				
le jour de la rentrée si la souscription intervient dans les 15 jours qui suivent ; au-delà, le jour de réception de votre règlement à votre association locale.		24h/24, 7j/7, lieu aux risques encourus par l'enfant dans toutes ses activités scolaires et extra-scolaires		